Le décret interdisant le tabac dans les aires collectives de jeux pour enfants a été publié ce matin au Journal officiel. Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes avait en effet annoncé, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, son application dès cet été. Pour Marisol TOURAINE, « *cette mesure de bon sens est une façon de respecter les enfants, de les habituer à vivre dans un environnement sans tabac.* »

L'interdiction de fumer dans les aires de jeux permettra aux enfants de profiter dès aujourd'hui d'un environnement sain et sans tabac et de poursuivre le mouvement de dénormalisation du tabac. Cette mesure contribue à l'objectif du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT). Outre cette action, la nouvelle campagne « *Un été pour arrêter de fumer* », encourage les fumeurs à appeler le 39 89, numéro d'appel unique d'aide à l'arrêt du tabac, et à télécharger l'application « *Tabac Info Service* » pour smartphone [1]

.

La lutte contre le tabagisme est une priorité nationale. Responsable de 78 000 morts chaque année, le tabac tue 20 fois plus que les accidents de la route.

Pour plus d'informations, consultez le Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) .

Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE

/* Style Definitions */ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin-top:0cm; mso-para-margin-right:0cm; mso-para-margin-bottom:10.0pt; mso-para-margin-left:0cm; line-height:115%; mso-pagination:widow-orphan; font-size:11.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif"; mso-ascii-font-family:Calibri; mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin; mso-fareast-language:EN-US;}